

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 046 à OCA25 050 – Résolution CA25 09 0194 / Dossier 1253060020

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA25 051 à OCA25 056 – Résolution CA25 09 0195 / Dossier 1253060019

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 3 juillet au 1^{er} septembre 2025:

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1, a. 2.1)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA25 057 – Résolution CA25 09 0196 / Dossier 1254017002

Ordonnance visant à limiter la tarification :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA25 058 – Résolution CA25 09 0197 / Dossier 1255510001

Ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction ouest sur la rue Sauriol Est, entre les rues De Saint-Firmin et D'Iberville :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA25 059 – Résolution CA25 09 0198 / Dossier 1255789001

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA25 060 – Résolution CA25 09 0199 / Dossier 1252932001

Ordonnance réduisant la limite de vitesse :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 9°)*

OCA25 061 – Résolution CA25 09 0200 / Dossier 1259570018

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 062 – Résolution CA25 09 0201 / Dossier 1258373011

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 063 – Résolution CA25 09 0202 / Dossier 1259570022

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 064 – Résolution CA25 09 0203 / Dossier 1244017002

Ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA24 057 :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 9°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 057 à OCA25 064 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 4 juillet 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Linda Lajeunesse